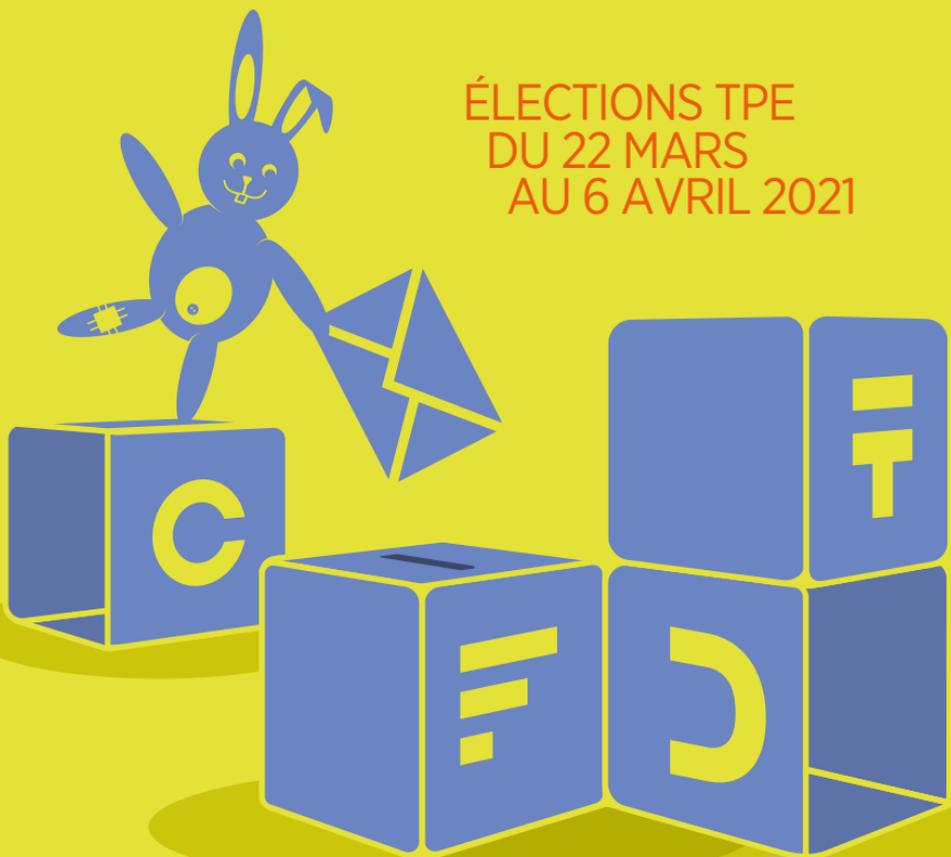




SANTÉ-SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

VOTRE VOIX NOTRE ACTION

Salarié-e-s des très
petites entreprises



ÉLECTIONS TPE
DU 22 MARS
AU 6 AVRIL 2021

AUXILIAIRES DE PETITE ENFANCE BRANCHE ALISFA

LA CFDT SE MOBILISE
POUR DÉFENDRE VOS DROITS !



NOS REVENDEICATIONS

OBTENIR L'ÉGALITÉ DES DROITS SOCIAUX

Les salarié-e-s doivent avoir les mêmes droits quel que soit le statut de l'entreprise (lucratif, associatif...). Le maintien de ces droits doit être garanti en cas de changement d'employeur. C'est avant tout une question d'égalité !

C'est pourquoi la CFDT revendique :

- ☛ **L'égalité des droits sociaux** pour tou-te-s les professionnel-le-s du domaine de la petite enfance.
- ☛ La création d'une **véritable filière d'emplois** de la petite enfance.

↳ **Pour une revalorisation générale
du niveau des rémunérations.** ↳

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU SECTEUR

Afin de rendre plus attractifs les métiers de la petite enfance, la CFDT plaide en faveur **d'une professionnalisation incitative**, qui offre de meilleures perspectives de carrière aux salarié-e-s, et d'une préservation des normes relatives aux conditions de travail.

La CFDT demande :

- ☛ **Une classification des emplois en filières** afin de visualiser l'ensemble des métiers accessibles et les passerelles possibles.

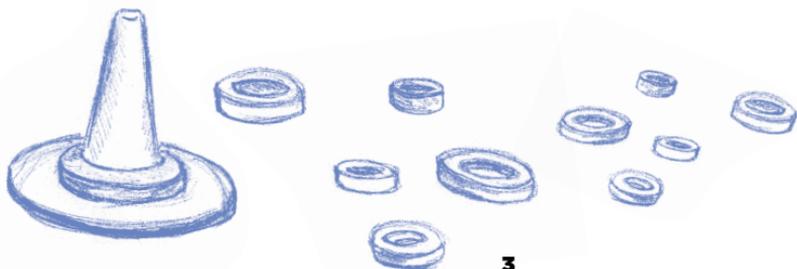


- ☛ **La mise en place de passerelles entre diplômes** et certifications qui ouvrent de nouvelles perspectives d'évolution de carrière.
- ☛ **La négociation d'un système de classification et de rémunérations dynamique** permettant à chacun-e de repérer sa position et ses possibilités d'évolution professionnelle, par le biais de la formation et de la promotion.
- ☛ **Le maintien des normes en vigueur** sur les taux d'encadrement, la limitation des dérogations (accueil en surnombre, horaires atypiques), la prise en compte de la pénibilité en lien avec les espaces de vie des enfants (bruit, posture pénible).

REVALORISER LES RÉMUNÉRATIONS

Depuis de nombreuses années la CFDT revendique **une augmentation du pouvoir d'achat** de tou-te-s les salarié-e-s de la branche des acteurs du lien social et familial (Alisfa) en défendant :

- ☛ Une **revalorisation** générale du niveau des **rémunérations**.
- ☛ **Un revenu minimum de branche** à 5% au-dessus du Smic et une indexation de l'ensemble des revenus sur ses évolutions.
- ☛ **La matérialisation de la pesée des emplois** par la publication obligatoire d'une fiche de poste.
- ☛ La suppression de la RIS (rémunération individuelle supplémentaire) et son remplacement par **la valorisation de l'expérience professionnelle** basée sur l'ancienneté dans l'emploi et le développement des compétences.
- ☛ **Une cotation identique** de tous les critères pour leur donner la même valeur.



NOS RÉSULTATS



SUR LA RÉFORME DE LA PETITE ENFANCE

La CFDT a participé activement à la réforme de la **petite enfance** en s'investissant dans les groupes de travail ministériels. Son action a par exemple permis d'obtenir le maintien des taux et des ratios d'encadrements, **la limitation des dérogations, la prise en compte de la pénibilité des professionnel-le-s dans la définition des normes relatives aux bâtiments** (ex : bruit, posture pénible).

Un budget et des droits spécifiques pour les salarié-e-s non qualifié-e-s.

SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE



La CFDT est seule signataire du **nouvel accord sur la formation professionnelle** de la branche des acteurs du lien social et familial (Alisfa) et a obtenu :

- Le maintien du droit à **un entretien professionnel tous les 2 ans**, un encadrement des pratiques ainsi qu'un droit à la formation pour les personnels réalisant ces entretiens.
- La mise en place d'**un passeport formation** qui sera un outil pour la reconnaissance et la validation des compétences acquises.
- La possibilité d'un **cofinancement de la part de la branche sur les projets de formation** financés par le compte personnel de formation (CPF) du/de la salarié-e.

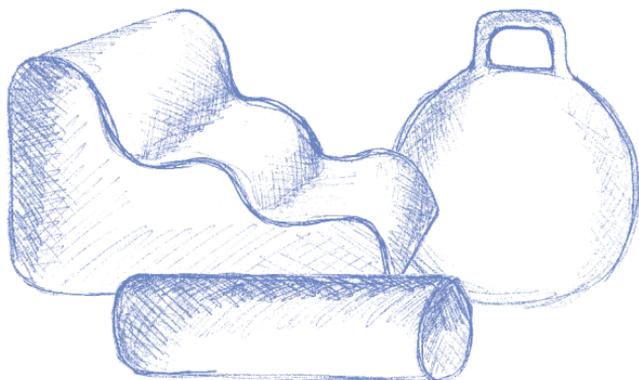
- 🔊 Le droit pour les personnels non qualifiés de se voir proposer **un parcours de formation qualifiant** dans les 2 ans suivants la prise de poste et permettant d'accéder à des emplois de la branche.
- 🔊 **Un budget et des droits spécifiques pour les salarié-e-s non qualifié-e-s** ou en situation de précarité de l'emploi.

SUR LA PROTECTION SOCIALE

La CFDT est signataire des accords sur les régimes de protection sociale complémentaire, prévoyance et complémentaire santé, dont bénéficient les salarié-e-s de la branche. Deux d'entre eux ont mis en place de nouvelles dispositions pour le 1^{er} janvier 2021. Dans un contexte de comptes dégradés, la CFDT a négocié le maintien des garanties et des tarifs en matière de prévoyance avec :

- 🔊 **La prise en charge des séances de psychologues** au titre des médecines douces et le maintien du niveau de prise en charge, notamment en orthodontie.
- 🔊 **Une augmentation de cotisation** qui pèse majoritairement sur les employeurs.
- 🔊 **La création d'un fonds de solidarité** à destination de tou-te-s les salarié-e-s permettant de financer des actions collectives de prévention et d'action sociale (aide financière ou prestation de services).

🔊 **La création d'un fonds de solidarité pour tou-te-s les salarié-e-s.** 🏹





LA CFDT, UN SYNDICAT ENGAGÉ

Les salariés des très petites entreprises (TPE) doivent avoir le même accès aux droits que les autres et leurs voix comptent tout autant.

Vous êtes un peu plus de 4 millions à travailler dans une très petite entreprise, alors ne restez pas seul-e !

La CFDT est la première organisation syndicale en France. Elle crée le lien de solidarité manquant aux salarié-e-s du secteur social très souvent isolé-e-s.

La CFDT est là pour les écouter, les informer sur leurs droits, les conseiller et les accompagner s'ils sont confrontés à un litige avec leur employeur en organisant une défense juridique personnalisée.

« JE FAIS MON JOB, RESPECTEZ-MOI ! »
Tel est le mot d'ordre de la CFDT santé-sociaux pour les élections professionnelles des salarié-e-s des très petites entreprises.

C'est parce que la CFDT est toujours plus proche des salarié-e-s qu'elle prend en compte la spécificité de leurs emplois, à tous les niveaux de la négociation.

Notre objectif est de changer, de manière positive, votre quotidien.

C'est votre voix qui va permettre à la CFDT d'être représentative au sein de la branche et lui permettre de défendre au mieux vos intérêts individuels et collectifs.



LA CFDT S'ENGAGE À VOS CÔTÉS



La CFDT défend vos droits, quel que soit votre situation, votre métier et la taille de votre entreprise.

Forts de nos 625 000 adhérent·e·s (66 % de femmes et 49,34 % d'hommes) qui font de la CFDT le premier syndicat de France, nous vous représentons partout en métropole comme dans les territoires d'outre-mer, dans tous les secteurs professionnels.

La CFDT agit au quotidien pour obtenir des droits nouveaux : en entreprise (rémunérations, conditions de travail, formation, transports...) et hors entreprise (logement, santé, retraite...), parce qu'un·e travailleur·euse est avant tout un·e citoyen·ne.

Notre action s'appuie sur le dialogue et part du concret, de la situation des travailleur·euse·s, elle s'adapte particulièrement aux réalités des petites entreprises.

La CFDT est un syndicat au service de ses adhérent·e·s : nous les écoutons, les accompagnons, les informons, les outillons et leur apportons des réponses adaptées à leurs problématiques.

À travers son slogan « Je suis une richesse », la CFDT santé-sociaux exprime toute la force de la défense des intérêts de chaque professionnel·le dans le service rendu aux usager·ère·s, et l'indispensable reconnaissance de la richesse qu'ils produisent sur les territoires.



**# JE SUIS
UNE
RICHESSE**

Liens utiles :

Vous souhaitez mieux nous connaître ?
Retrouvez-nous sur notre site tout public :

<https://sante-sociaux.cfdt.fr>

Des questions sur la branche des acteurs du lien social
et familial (Alisfa) ?

Pour les projets de formation professionnelle,
consultez l'OPCO de la cohésion sociale :

uniformalion.fr >

[branches professionnelles de la cohésion sociale](#) > Alisfa

Pour les questions relatives au fonds
de solidarité de la branche professionnelle :

alisfa-sante.fr

<https://www.alisfa-sante.fr/page/fonds-de-solidarite.php>

Envie d'adhérer à la CFDT :

<https://www.cfdt.fr/portail/adhesion/>

Un jour j'ai flashé
sur la CFDT !

Retrouvez-nous sur :
sante-sociaux.cfdt.fr



WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE

VOTRE CONTACT CFDT :

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



VOTEZ POUR LE 1^{er} SYNDICAT DE FRANCE

VOTEZ CFDT !